

# Historique et agréments

## Chronologie des événements

**Le Foyer International d'Accueil et de Culture (F.I.A.C.) est une Association déclarée conformément à la loi du 1er Juillet 1901.**

Elle a été créée par le Scoutisme Féminin Français à l'occasion du rassemblement international du Scoutisme organisé en 1952 à Berck regroupant 2000 guides et éclaireuses de 24 pays.

**L'association a obtenu :**

**Le 29 Mai 1980**, par délibération de la Commission Départementale habilitée par le Préfet du Pas-de-Calais représentant le Département et en application de l'article 185-3 de la loi du 19 Novembre 1974, l'agrément pour l'accueil de vingt personnes en difficultés.

**Le 7 Novembre 1983**, l'agrément pour la création d'un Centre d'Adaptation à la Vie Active (C.A.V.A.) conformément à la circulaire n°44 du 10 Septembre 1979 relative à l'organisation du travail des handicapés sociaux.

**En 1984**, l'agrément de la Sécurité Sociale comme Maison Familiale Hospitalière (Foyer d'accueil pour familles de malades hospitalisés). Cette activité fut suspendue le 1er janvier 1987 pour raison économique.

**En 1987**, une habilitation par tacite reconduction pour Travaux d'Intérêt Général (T.I.G.).

Le F.I.A.C. participe par ailleurs aux travaux du Conseil Communal de Prévention et de Développement social de Berck-sur-Mer.

**En 1989**, la reconnaissance comme Association d'Assistance et de Bienfaisance (arrêté préfectoral du 16 Janvier), l'autorisant à recevoir des dons et des legs.

**Depuis l'Arrêté du 19 Avril 1989**, le F.I.A.C. participe aux travaux de la Commission Locale d'Insertion (C.L.I.) de Montreuil-sur-Mer, dans le cadre de la mise en œuvre du Revenu Minimum d'Insertion.

**En Novembre 1991**, le F.I.A.C. crée l'Association Intermédiaire Inter-Relais qui est agréée comme Module d'Accueil et d'Orientation.

Son action est similaire à une agence d'intérim, mais à caractère social.

**En Décembre 1991**, elle obtient l'agrément pour la mise en application des mesures F.S.L. (Fonds de Solidarité pour le Logement – Loi Besson).

**En 1992**, l'Association ALPHA est créée à son initiative, dans l'objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des jeunes en difficulté, par la mise en œuvre d'activités économiques favorisant le maintien à domicile des personnes handicapées et des personnes âgées (service d'accompagnement social par le transport et service de distribution à domicile).

**En Août 1992**, elle est agréée pour le suivi individualisé des demandeurs d'emploi longue durée (A.S.I.). Ce dispositif a été stoppé en 2006.

**En Novembre 1997**, l'établissement a porté sa capacité d'hébergement à 26 lits agréés D.D.A.S.S.

**Le 21 Décembre 1998**, la Commission Régionale des Organismes Sanitaires et Sociaux (CROSS) approuve une nouvelle extension de capacité de 10 lits supplémentaires, soit 36 lits agréés.

**Le 21 Octobre 1999**, l'agrément à titre expérimental pour la réalisation des diagnostics dans le cadre de la prévention des expulsions (loi du 29 Juillet 1998 d'orientation, relative à la lutte contre les exclusions et circulaire ministérielle du 9 Février 1999 relative à la prévention des expulsions locatives pour impayés).

**Le 10 mars 2000**, l'agrément préfectoral pour recevoir les déclarations d'élection de domicile des personnes sans résidence stable.

**Le 30 Août 2000**, l'accord officiel de l'Etat représenté par le Préfet du Pas-de-Calais pour l'ouverture d'un service d'accueil d'urgence et d'orientation.

**Le 1er Octobre 2000**, l'accord officiel de l'Etat représenté par le Préfet du Pas-de-Calais pour l'attribution de l'aide forfaitaire aux logements d'accueil à titre temporaire de personnes ou familles défavorisées (aide transitoire au logement ALT).

**Le 4 Janvier 2001**, l'agrément préfectoral en qualité de service instructeur des demandes de revenu minimum d'insertion (loi du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion notamment l'article 12).

**Le 31 décembre 2001**, l'agrément préfectoral en qualité de service instructeur référent des contrats d'insertion des bénéficiaires du RMI.

**Le 21 Juin 2002**, la Commission Régionale des Organismes Sanitaires et Sociaux (CROSS) approuve une extension de 5 places du Centre d'Adaptation à la Vie Active qui est donc désormais agréé pour 13 places.

**Le 1er octobre 2003**, l'accord officiel de l'Etat représenté par le Préfet du Pas-de-Calais pour l'ouverture d'un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) d'une capacité de 34 places en appartements éclatés.

**Le 2 juillet 2004**, le renouvellement de l'agrément jeunesse et éducation populaire obtenu en 1956 et modifié par la loi du 17 juillet 2001 et des décrets d'avril 2002 et 2004).

**Le 1er février 2005**, l'accord officiel de l'Etat représenté par le Préfet du Pas-de-Calais pour l'extension du CADA à 42 places.

**Le 1er janvier 2007**, l'accord officiel de l'Etat représenté par le Préfet du Pas-de-Calais pour une nouvelle extension de capacité du centre d'hébergement de 5 lits supplémentaires, soit 41 lits agréés.

***Le 1er juillet 2007***, l'accord officiel de l'Etat représenté par le Préfet du Pas-de-Calais pour le financement et la pérennisation des 5 places d'urgence gérées par le Service d'Accueil d'Urgence.

***Le 1er juillet 2007***, l'accord officiel de l'Etat représenté par le Préfet du Pas-de-Calais pour la création de 11 places de stabilisation.

***Le 1er août 2007***, l'accord officiel de l'Etat représenté par le Préfet du Pas-de-Calais pour l'extension du CADA de 20 places supplémentaires, soit 62 places agréées.

***Le 21 décembre 2007***, l'accord officiel de l'Etat représenté par le Préfet du Pas-de-Calais portant agrément à siéger au sein de la commission de médiation instituée en vertu de la loi du 5 mars 2007 relative au Droit Au Logement Opposable.

***Le 1er septembre 2008***, l'accord officiel de l'Etat représenté par le Préfet du Pas-de-Calais pour le financement de 2 places d'urgence supplémentaires, soit 7 au total.

***Le 1er octobre 2009***, l'accord officiel de l'Etat représenté par le Préfet du Pas-de-Calais pour le financement de 8 places pour les primo-arrivants, demandeurs d'asile en attente de structure CADA.

***Le 20 octobre 2010***, l'arrêté préfectoral autorisant la création d'un service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) sur l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer, conformément aux dispositions des circulaires des 8 avril et 7 juillet 2010.

***Le 1er décembre 2012***, l'accord officiel de l'Etat représenté par le Préfet du Pas de Calais pour le financement d'une équipe de rue sur l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer.

***Le 1er Mai 2013***, l'accord officiel de l'Etat représenté par le Préfet du Pas de Calais pour le financement de 10 places d'urgences supplémentaires, portant ainsi sa capacité d'accueil à 17 places.

***Le 1er Avril 2014***, l'accord officiel de l'Etat représenté par le Préfet du Pas de Calais pour la transformation de 8 place huda et la création de 10 places au CADA portant ainsi sa capacité à 80 places agréées.